Poissy Saint-Germain-en-Laye
Centre Hospitalier Intercommunal

COMMUNIQUÉ du 5 novembre 2022

Maintien de la régulation des urgences pédiatriques médicales à l'hôpital de Poissy

La régulation par le 15 de l'accès au service des urgences pédiatriques médicales du CHI de Poissy-Saint-Germain-en-Laye est prolongée selon les modalités organisées avec tous les acteurs de santé du territoire.

Face à un sous-effectif persistant de pédiatres, en accord avec l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, la direction de l'hôpital a été contrainte depuis le 21 octobre à mettre en place la **régulation** de l'accueil des **urgences pédiatriques médicales.**

Si la mobilisation de tous les acteurs de santé du territoire a permis de prendre en charge les demandes de soin de la population, il n'a pas été possible de valider des recrutements pérennes dès novembre.

Sous l'égide de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, l'ensemble des acteurs de santé ont mis en œuvre plusieurs actions concertées à l'échelle du territoire des Yvelines Nord pour assurer un parcours pédiatrique coordonné et gradué selon l'urgence :

- adressage par le 15 des urgences vers les hôpitaux des Yvelines qui préservent au maximum leurs capacités d'hospitalisation en pédiatrie (CHIPS, CHFQ, CHV) ;
- mise à disposition dans les hôpitaux de Versailles et de Mantes de renforts professionnels d'infirmiers et d'internes en médecine sur la base du volontariat ;
- renforcement du Service d'Accès aux Soins (SAS), accessible par le 15, avec l'augmentation des consultations de pédiatrie proposées par les médecins libéraux ;
- mobilisation de la maison médicale de garde pédiatrique (MMGP) de Poissy et de la maison médicale de garde (MMG) de Mantes ainsi que celle des Mureaux après appel au 15 ;
- renforcement de la communication vers la population autour des dispositifs existant (MMGP, MMG, MSP) et de l'appel au 15 ;
- soutien des centres de protection maternelle et infantile (PMI) des Yvelines avec une permanences téléphonique (ALLO PMI : 01 30 83 61 00), l'ouverture de créneaux de consultation médicale dans les centres, et le renfort de professionnels volontaires pour les MMGP.

Les urgences pédiatriques médicales continueront donc à être adressées au CHIPS uniquement après appel au 15, qui décidera de l'orientation la plus adaptée selon l'état de santé de l'enfant. L'accueil des patients régulés par le 15 est également organisé au sein de la maison médicale de garde pédiatrique de Poissy.

Les urgences pédiatriques **traumatologiques** (plaies profondes, brûlures, fractures, traumatismes crânien suite à une chute) restent prises en charge au sein des urgences générales du CHIPS selon le circuit habituel.

Nous remercions la population qui a fait preuve de compréhension et de responsabilité, contribuant ainsi activement à la juste prise en charge des jeunes patients, conformément à la campagne d'information diffusée par l'ARS IDF (https://www.iledefrance.ars.sante.fr/face-lurgence-ayons-les-bons-reflexes) sur le bon usage des services d'urgence, où il est rappelé de manière générale que les services d'urgence ne sont réservés qu'aux cas graves. Cette campagne s'inscrit dans un contexte général de tensions hospitalières sur l'ensemble de la région Ile-de-France.

En cas d'urgence vitale ou de doute sur la gravité de la situation, il faut toujours appeler le 15.

Contact presse - Hélène VIDALIS (CHIPS) Tél. 07 86 29 06 86

GHT Yvelines Nord
GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE